

ENSEIGNEMENT

« Avec le nouveau décret, j'aurais réussi mon année »

L'étudiante en a gros sur la patate. Elle a loupé son année d'université, pour une question de moyenne qui aujourd'hui n'a plus lieu d'être !

● **Pascale SERRET**

C'est l'heure des bonnes ou des mauvaises nouvelles pour les deuxièmes sessions. Pour Joy, c'est une mauvaise nouvelle. Elle double sa première année. Moral sous le niveau de la mer... Elle n'est pas la seule, mais ça ne la console pas. Et elle rue dans les brancards, en invoquant le décret « Paysage » du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt et la fameuse moyenne de 10/20.

Entre frustration, découragement et sentiment d'injustice, l'étudiante a voulu plaider sa cause en envoyant son témoignage à la presse.

« Un coût financier énorme »

La jeune fille s'est inscrite il y a un an à la fac de médecine vétérinaire, à Liège. Elle a terminé sa première année sur un résultat moyen de seconde « sess' » : toutes ses notes se situent dans une fourchette de 10/20 à 12/20. Bon, un seul 10, c'est vrai. Mais il ne faut pas avoir fait « Math Sup » pour calculer que Joy n'atteint pas la moyenne requise de 12/20. Moyenne requise ? Eh oui, toujours requise pour l'année 2013-2014. C'est bien ça qui chiffonne la (peut-être) future vétérinaire.

« Je pourrais admettre cette déci-

sion si j'avais échoué aux examens mais pas pour une question de moyenne qui aujourd'hui n'a plus lieu d'être, conformément au décret "Paysage" », avance Joy.

« Avec ce nouveau décret, j'aurais réussi mon année », poursuit-elle. L'argumentation de la jeune fille repose en effet sur le point de la réforme Marcourt qui a fait couler beaucoup d'encre : le seuil de référence est désormais de 10/20, pour la moyenne annuelle comme pour chaque cours.

Joy se situe exactement à ce niveau. Mais le décret ne s'applique qu'à partir de cette rentrée académique 2014-2015. Et c'est ce qui la désespère. L'étudiante cite le ministre lui-même qui, le 16 juillet dernier, invitait le corps enseignant à « suivre, dès à présent, l'esprit de la réforme et à octroyer les crédits à tous les étudiants pour toutes les épreuves pour lesquelles ils auront

atteint des seuils de réussite de 10/20 ».

Ces seuils, « je les ai obtenus grâce à ma motivation, à une rigueur de travail et au soutien de mes proches », se défend l'étudiante.

Elle a introduit un recours. Rejeté. Il va falloir relouer un kot, repayer un minerval, des transports (« Un coût financier énorme pour ma famille : 7 000 € soit un quart du salaire annuel d'un de mes parents »), retrouver un moral potable, remonter en selle...

« Nous sommes actuellement dans un pays en état de crise, où le chômage ne cesse d'augmenter. Et ce genre de procédé ne fera qu'envoyer une quantité non négligeable d'étudiants dégoûtés au chômage, sans aucune formation, sans expérience et avec une motivation perdue dans des facultés qui ont grand mal à s'adapter », enrage la demoiselle. ■